



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national
du service public

Décision
portant nomination au comité d'aptitude
de la promotion 2024-2026 de l'Institut national du service public

La Directrice de l'Institut national du service public,

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 325-17 et L. 325-18 ;
- Vu** le décret n°2021-1556 du 1^{er} décembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national du service public ;
- Vu** le décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 relatif aux conditions d'accès et aux formations de l'Institut national du service public ; notamment son article 18 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Institut national du service public ;

décide

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'aptitude de l'Institut national du service public, les personnes qualifiées

en raison de leur connaissance de la diversité des parcours au sein de la fonction publique :

M. Vincent MAZAURIC, conseiller d'Etat, en qualité de président
Mme Marine DARNAULT ; Directrice exécutive PariSanté Campus
Mme Marion PUJAU-BOSQ, inspectrice de l'administration de 1^{ère} classe

en raison de son expérience dans les ressources humaines :
Mme Sabine FOURCADE, inspectrice générale des affaires sociales

en qualité de psychologue du travail ;
M. Loïc GOFFE.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Institut national du service public est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 11 octobre 2023

Maryvonne LE BRIGNONEN